

MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 Février 2021

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le 9 février 2021 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Claude MOINET, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. MOINET Claude, M. GUFFROY Charles, Mme BADEROT Marie Line, M. CUNY Romain, M. DAROT Cyril, Mme LAMI Elodie, M. NARDI Jean-Claude, Mme MOINET Irène, M. GOLLA Théo, M. PEYRAT Antoine.

Absent : M. PRADEL Bernard.

Secrétaire de séance : Mme MOINET Irène

Après lecture du dernier compte-rendu, Monsieur le Maire ouvre la séance

1 - Organisation du temps scolaire :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que tous les 3 ans nous devons prendre une décision sur l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

L'aménagement du temps scolaire réparti sur quatre jours hebdomadaires semble pour les professeurs des écoles et les parents d'élèves être la meilleure solution bien que ce soit une demande de dérogation.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le renouvellement de la semaine à quatre jours.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 – SIVU Chenil Fourrière du 47

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au SIVU Chenil Fourrière.

Par délibération du 5 décembre 2020, déposée en Préfecture le 11 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil de Fourrière a accepté et voté à l'unanimité leurs adhésions. Il s'agit des Communes de : Saint Front-sur-Lémance et Puysserampion.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces deux nouvelles Communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion des communes de Saint Front-sur-Lémance et Puysserampion au sein du SIVU chenil Fourrière.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Subvention au « Souvenir Français » :

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de subvention du « Souvenir Français. ». L'année dernière une subvention de 200,00 euros avait été versée XXX

Le conseil municipal propose de revoir cela au moment du budget.

4 – Concession cimetière :

Face à la recrudescence des crémations, et à l'état de nombreuses tombes ayant des concessions à perpétuité, l'Etat nous demande de ne plus autoriser des concessions à perpétuité mais seulement de 50 ans ou 30 ans.

Aujourd'hui à Tombeboeuf, il n'existe que des concessions à perpétuité. Il nous faut donc statuer sur des concessions de 50 ans et 30 ans et en fixer le prix.

Concession reconductible à partir du 10/02/2021

50 ans : 300,00 euros

30 ans : 200,00 euros

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide à partir du 10/02/2021** qu'il n'y aura plus que des concessions de 50 ans ou 30 ans qui pourront être reconductibles si nécessaire.

5 – Moyen de défense incendie :

Le Maire est responsable de la sécurité incendie sur sa commune, et doit établir un document sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Chaque construction est soumise à l'avis du Maire sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Dans la mesure du possible et lorsque les canalisations de l'eau le permettent (*diam. 100 minimum*) le Maire peut installer une borne incendie.

Si cela n'est pas possible (canalisation trop petite), le propriétaire doit assumer seul l'installation d'une bâche, ou le Maire sera dans l'obligation de refuser la construction.

Sur le cas du lieu-dit « Lescurade », il est possible d'installer une borne incendie et ainsi protéger une dizaine de maisons. Cette borne incendie sera mise en place à la construction d'une des trois maisons prévues.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Travaux salle des fêtes :

Nous avons rencontré Mr KERLOCH pour la vérification des données et plans. Il prépare le projet pour les artisans pour fin février : il n'y aura pas d'appel d'offre à faire.

7 – Divers :

- a) Mr GUFFROY expose la liste des travaux réalisés
 - a. Le trottoir au bord de la D667 est terminé
 - b. Les vestiaires de la salle des sports sont installés
 - c. L'étude sur la qualité de l'air à l'école et à la MAM est finalisée
Il n'y aura aucun danger pour les enfants
 - d. Le syndicat EAU 47 suite au diagnostic sur l'assainissement collectif va entreprendre des travaux sur le réseau (40 000 euros) et sur la station d'épuration (29 000 €)
- b) Notre garagiste Marc CHATAIN arrête le 1^{er} mars 2021.
- c) PLUI : Mme RENAUD sera la nouvelle responsable urbanisme à la Communauté de Communes Lot et Tolzac à compter du 01/04/2021. Elle assurera le suivi des dossiers en remplacement de la DDT. Coût annuel supplémentaire 50 000 euros pour la Communauté de Communes Lot et Tolzac. Pour compenser, il sera nécessaire de créer une taxe d'aménagement. Affaire à suivre.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.